



31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4

8 et 9 mars 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

e-mail : asahp@orange.fr



31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

8 et 9 mars 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA,
le règlement de la Coupe de France 2019 des rallyes.

LISTE DES ADRESSES

**ORGANISATEUR
ET SECRETARIAT DU RALLYE**

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile
Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32
e-mail : asahp@orange.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS

Vendredi 8 mars 2019 de 12 h 00 à 18 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

**ACCUEIL DES PARTENAIRES
PRESSE, INVITES**

Vendredi 8 mars 2019 de 12 h 00 à 20 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 00 à 18 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 25 à 18 h 25
Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PERMANENCE DU RALLYE

P.C. COURSE
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PARC FERME

Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

TABLEAU D'AFFICHAGE

Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

REMISE DES PRIX

A l'arrivée
Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 14 janvier 2019
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 25 février 2019
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Vendredi 1 ^{er} mars 2019
Date et heures des reconnaissances	Samedi 2 mars 2019 Dimanche 3 mars 2019 Vendredi 8 mars 2019 de 9h00-18h00 les 3 jours
Vérifications des documents et des voitures	Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 00 à 18 h 00
Administratifs : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	
Techniques : Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	de 13 h 25 à 18 h 25
Heure de mise en place du parc de départ Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Vendredi 8 mars 2019 19 h 30
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Lundi 4 mars 2019
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE	Vendredi 8 mars 2019 17 h 00
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Vendredi 8 mars 2019 19 h 30
Publication des heures et ordre de départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Vendredi 8 mars 2019 19 h 30
Briefing des pilotes Par écrit remis lors des vérifications administratives	Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 00 à 18 h 00
Départ du Rallye Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Vendredi 8 mars 2019 20 h 00 (1 ^{er} VHC)
Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 9 mars 2019 8 h 30
Départ de la 2^{ème} étape Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 9 mars 2019 9 h 30 (1 ^{er} VHC)
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Samedi 9 mars 2019 21 h 00 (1 ^{er} VHC)
Vérifications finales éventuelles Etablissement NORAUTO - Avenue de la Libération - MANOSQUE	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 9 mars 2019 30' après l'arrivée du dernier concurrent (pour chaque catégorie)
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	Samedi 9 mars 2019 à l'arrivée



Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 8 et 9 mars 2019, le **31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur le 21 décembre 2018 sous le numéro 6 et par la FFSA sous le permis d'organisation, numéro 35 en date du 8 janvier 2019.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président :		- Patrice POCHON
Membres :	Intendance / Hébergement :	- Jean Paul POCHON
	Partenaires :	- Jean Paul POCHON
	Commissaires :	- Thierry HAMONIC
	Matériel :	- Olivier GUILLAUME / Laurent LEGENDRE
	Remise des Prix :	- Francine POCHON
	Divers :	- Membres A.S.A de Haute Provence
Secrétariat du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Permanence du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 8 mars 2019

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Représenté par **Monsieur Jean Paul POCHON**

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Ligue du Sport Automobile PACA	:	-		
Collège des Commissaires Sportifs :				
Président	:	- Gilbert GIRAUD	4864	0701
		- Chrsitine DESSORIS-EYDOUX	8178	0727
		- Michèle TURQUAY	6843	0706
Secrétaire		- Denyse GHIGO	1968	0729
Direction de Course :				
Directeur de Course	:	- Gérard GHIGO	1967	0729
Directeurs de Course Adjoints	:	- Robert RICHARD	44762	0701
en charge des ES au PC	:	- Roselyne PRIOUX	17879	0703
		- Maryse THOMAS	3123	0326
en charge du Rallye 2		- Patrice PRIOUX	17877	0703
en charge des parcs		- Isabelle RAVIER	196916	0511
en charge du BBR		- Serge DAO	23974	0745
en charge du véhicule 00A		- Thierry HAMONIC	31600	0745
en charge du véhicule 00B		- Patrick LATIL	3027	0730
en charge du véhicule 000		- Jean Louis SORNIN	327	Suisse
Directeurs de Course Adjoints délégués	:	- Philippe OLIVARI	7363	0708
aux ES		- Stéphane OUDINOT	45980	0712



Médecin Chef	:	- André MAILLOUX	152162	0704
Commissaires Techniques	:	- Loys BORDERON	183288	0745
		- Robert CORBET	6850	0725
		- Jean Pierre FORESTELLO	11620	0721
		- Bertrand FRANCOU (Responsable)	4010	0729
		- Lismon LAMBERT	3582	0726
		- Henri PINET	11855	0606
		- Valérie ROUSTAND	122514	0606
Chargés des Relations avec les concurrents	:	- Delphine BONNABEL	132992	0721
		- Isabelle FORESTELLO	138486	0721
		- Jean François RAVIER	196469	0522
Juges de faits	:	- Etienne CHAPIN	8998	0729
		- Jeannie CHAPIN	8999	0729
Chargée des relations avec la Presse	:	- Françoise CONCONNI	53810	0617
Nombre de postes de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve		
Nombre de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve		
Nombre d'ambulance	:	1 ^{ère} Etape = 3 - 2 ^{ème} Etape = 4		
Classements	:	- Toprallye.com		
Système TRACKING	:	- VDS Racing		
Speaker	:	- Michel VIGNAL (PHOCEA PRODUCTION)		

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2019, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le **vendredi 8 mars 2019 de 13 h 00 à 18 h 00 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

Les Vérifications techniques auront lieu le **vendredi 8 mars 2019 de 13 h 25 à 18 h 25 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera **20 minutes** avant l'heure théorique de départ du concurrent.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement NORAUTO - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 25 février 2019** minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **170** voitures pour les trois Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.



NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés (120) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 550,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 1 100,00 €
- aux équipages (1^{er} pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : 500,00 €
+ équipages Corses.

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géolocalisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage,
- photocopie des licences 2019 des membres de l'équipage,
- photocopie la 1^{ère} page du passeport technique,
- chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors des 2 étapes. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin d'étape établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, R4 FIA, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance définis par l'organisation.





4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P- GEO-LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, pendant le rallye d'un système de géo-localisation reconnu par la FFSA. Une caution de 200 € est demandée. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.lerhp.com Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation, lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo-localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200 €
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 409,39 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	: VALENSOLE	-	9,73 km	-	1 fois	9,73 km
E.S. 2	: ALLEMAGNE-SAINT MARTIN	-	15,17 km	-	1 fois	15,17 km
E.S. 3 - 5 - 7	: ALLEMAGNE-RIEZ	-	17,24 km	-	3 fois	51,72 km
E.S. 4 - 6 - 8	: ESPARRON	-	20,76 km	-	3 fois	62,28 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 1^{er} mars 2019 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. - RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1	E.S. 2	E.S. 3-5-7	E.S. 4-6-8
Samedi 2 mars 2019	9 h 00 à 18 h 00			
Dimanche 3 mars 2019	9 h 00 à 18 h 00			
Jeudi 7 mars 2019	9 h 00 à 18 h 00			
Vendredi 8 mars 2019	8 h 00 à 13 h 00			

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de routes | Chasubles Orange |
| - Chronométrateurs | Chasubles Bleues |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Rouges |
| - Médecin | Chasubles Blanches |



7.3.17P. Nouveau Départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENTS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX-COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clé	Général	Classes					Féminin (1 ^{er} pilote)
		1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 2
Partants							
1 ^{er}	1 000 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	300 €
2 ^{ème}	700 €		350 €	350 €	350 €	350 €	
3 ^{ème}	500 €		250 €	250 €	250 €		
4 ^{ème}	300 €		150 €	150 €			
5 ^{ème}	200 €		100 €				

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final du rallye sera récompensé.

La remise des prix du 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le samedi 9 mars 2019 à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

